

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 septembre 2026

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absente exc.	Absent	Votants
15	14	1		15

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

Étaient présents		
M. WOLLJUNG Serge	Mme GARBE Audrey	Mme PECYNA Carole
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PINTO Nathalie	M. EHL Nicolas
M. POINSIGNON Gilles	Mme CHATON Bénédicte	M. ARCHEN Alan
Mme LUBNAU Dominique	M. FAURE Julien	M. MULLER Lucas
M. BOULANGE Philippe	M. TOUSSAINT Grégory	
Était absente excusée :		
Mme PIERSON Anne-Sophie Pouvoir à Mme MARTIGNON Sonia		
1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 3 juillet 2026 2. Pacte de gouvernance de la CCHCPP : approbation 3. Redevance d'occupation du domaine public (RODP Telecom) 4. CCHCPP : Rapport activité 2025 5. Points divers		

Le Conseil municipal choisit pour secrétaire de séance Madame Sonia MARTIGNON

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2026

2. PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CCHCPP : APPROBATION (DELIBERATION D2026-07-01)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit qu'après chaque renouvellement général des Conseils municipaux, le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 28 avril dernier, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) a décidé d'élaborer ce pacte après en avoir débattu ;

CONSIDERANT que ce pacte doit maintenant être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général des Conseils municipaux, soit le 22 décembre 2026, après avis simple des Conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte ;

CONSIDERANT que le projet de pacte de gouvernance a été validé par délibération du Conseil communautaire en date 3 septembre 2026 puis notifié à chaque commune ;

CONSIDERANT que le pacte de gouvernance vient compléter le règlement intérieur des assemblées en précisant le rôle de chaque instance et les modalités de travail et de concertation entre les élus, la CCHCPP et ses services et les communes membres ;

CONSIDERANT qu'un tel document sera un cadre utile et partagé pour les débats et la conduite des projets pour le mandat qui commence ;

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de pacte de gouvernance de la CCHCPP.

Le pacte de gouvernance est un document politique et organisationnel. Il explicite la philosophie de gouvernance de la mandature, clarifie le rôle des instances, organise les relations entre l'EPCI et les communes membres et pose un cadre partagé de dialogue, de transparence et de respect mutuel.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance proposé par la CCHCPP.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document administratif ou financier afférent.

3. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP TELECOM) (DELIBERATION D2026-07-02)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code des Postes et des Communications Electroniques (CPCE), notamment son article L. 47 ;

VU le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public ;

CONSIDERANT que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Les tarifs prévus par le décret précité à savoir, de 2022 à 2026 :

Domaine public routier communal

ANNEES	ARTERES (En € / Km)		AUTRES (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien	
2026	49,11	65,49	32,74
2025	48,65	64,87	32,44
2024	48,27	64,36	32,18
2023	46,95	62,60	31,30
2022	42,64	56,85	28,43

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- **DECIDE** de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

4. CCHCPP : RAPPORT ACTIVITE 2025

(DELIBERATION D2026-07-03)

Rapporteur : Serge WOLLJUNG, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article L5211-39 ;

CONSIDERANT que ce rapport évoque l'évolution du territoire et des services de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP), les différents événements ayant eu lieu au cours de l'année écoulée et le fonctionnement institutionnel de l'intercommunalité ;

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'activité de l'année 2025 de la CCHCPP.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2025 de la CCHCPP.

5. POINTS DIVERS

Les élus ayant participé aux différentes commissions de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) ont présenté au Conseil municipal les principaux sujets abordés lors de leurs réunions.

5.1 COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Julien Faure explique que la CCHCPP poursuit la modernisation du suivi des stations d'épuration, notamment par la mise en place de dispositifs de télésurveillance et par la récupération des plans des réseaux d'assainissement communaux.

À Silly-sur-Nied, la station d'épuration date de 1977. Un traitement complémentaire du phosphore est envisagé à l'horizon 2027-2028, pour un coût estimé à environ 40 000 €. Le vieillissement des installations nécessitera également des investissements importants dans les prochaines années et pourrait entraîner une évolution du prix de l'assainissement.

Les contrôles des installations d'assainissement non collectif vont reprendre dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

5.2 COMMISSION ENVIRONNEMENT

Julien Faure présente les actions de la commission menées en faveur de la biodiversité, des trames verte et bleue, de la protection des cours d'eau et de la lutte contre l'érosion des sols.

Le secteur du chemin des Étangs, à Silly-sur-Nied, est particulièrement concerné par les ruissellements provenant des parcelles agricoles. Une étude doit permettre d'identifier les solutions envisageables. Les éventuels travaux resteraient à la charge de la commune.

Des aides existent également pour certains équipements liés à la transition énergétique des particuliers. Une meilleure information des habitants sur ces dispositifs est souhaitée.

5.3 COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

Grégory Toussaint indique que les 4 Zones d'Activités Economiques (ZAE) du territoire sont largement occupées. Une nouvelle ZAE de plus de 30 ha va être développée sur le ban communal de Coincy à côté de l'actipole de Metz.

La CCHCPP compte environ 1070 entreprises, principalement des très petites entreprises et des entrepreneurs individuels. Le développement du club des entreprises doit permettre de renforcer les échanges entre les acteurs économiques locaux et de favoriser la mise en réseau des entreprises du territoire.

Pour le numérique, la CCHCPP propose une solution de sauvegarde des données déployées par Moselle Fibre. Silly-sur-Nied profite déjà de ce dispositif financé par la CCHCPP. D'autres services appuyés sur la fibre noire seront proposés aux communes en 2027.

5.4 COMMISSION GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DE INONDATIONS)

Dominique Lubnau explique que la compétence GEMAPI concerne la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les interventions sont réalisées à l'échelle des bassins versants, en lien avec les syndicats compétents.

Des opérations de renaturation et de remise à ciel ouvert de certains cours d'eau se poursuivent. Aucun projet majeur ne concerne directement Silly-sur-Nied à court terme.

5.5 COMMISSION AMENAGEMENT

Dominique Lubnau expose que le service instructeur intercommunal accompagne les communes dans l'instruction des autorisations d'urbanisme. La décision finale reste toutefois de la compétence du maire.

Une vigilance particulière doit être portée au suivi des travaux et au dépôt des déclarations attestant leur achèvement et leur conformité.

La CCHCPP poursuit également sa réflexion sur la densification des secteurs déjà urbanisés et le recensement des « dents creuses ».

Silly-sur-Nied dispose actuellement d'une carte communale. La possibilité d'élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal pourra être étudiée à l'échelle de la CCHCPP. Une telle démarche nécessiterait plusieurs années de travail et une concertation approfondie avec les communes et les habitants.

Concernant la mobilité, le projet de liaison cyclable vers Metz se poursuit. Le section de Silly-sur-Nied / Courcelles-Chaussy fait partie des tronçons prioritaires et les études sont avancées.

La CCHCPP développe également des solutions de covoiturage et des dispositifs destinés aux personnes rencontrant des difficultés de déplacement.

5.6 COMMISSION COMMUNICATION

Audrey Garbe explique que la CCHCPP souhaite renforcer sa communication auprès des habitants grâce à différents supports : PanneauPocket, Facebook, Instagram, le magazine intercommunal, les communes et la presse locale.

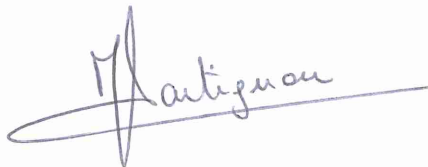
La refonte du site Internet est en cours, avec une mise en ligne envisagée en 2027.

Les communes sont invitées à relayer davantage les informations et les dispositifs intercommunaux auprès de leurs habitants, afin que chacun puisse mieux connaître les services proposés et les aides disponibles.

La séance est levée à 21H00

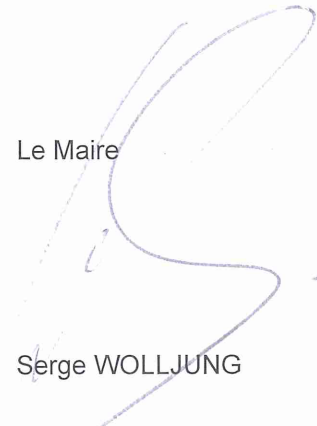
Fait à Silly-sur-Nied, le 24 septembre 2026

La secrétaire de séance



Sonia MARTIGNON

Le Maire


Serge WOLLJUNG